

1577 et de janvier 1578, qui ont été octroyées trente années bien comptées après le jour où le roi François Ier est passé de vie à trépas, prouvent bien le contraire.¹

Ne compte-t-on pour rien les lettres patentes accordées à Jacques Noël et à Etienne Chatton, en pleine guerre civile? ² Elles semblent bien pourtant avoir quelques rapports avec un essai de colonisation, car elles assuraient aux neveux de Jacques Cartier "le commerce exclusif du Canada, pendant douze ans, avec faculté à eux de transporter chaque année, pour l'exploitation des mines découvertes et à découvrir, soixante criminels, tant hommes que femmes, condamnés à mort ou à quelques peines corporelles."³

On sait aussi qu'un certain Revailion⁴ obtint de la couronne des privilèges à peu près identiques à ceux accordés à la société Noël-Chatton.

Ce point réglé, je reviens à l'exposé des motifs qui me portent à dire que le voyage du marquis de La Roche à l'île de Sable n'a pu avoir lieu ni en 1578, ni en 1598, mais bien, comme une étude approfondie de la question me permet de le supposer, maintenant, dans le cours de l'année 1588.⁵

Tout en admettant que les lettres patentes de la société Noël-Chatton étaient loin de conférer des privilèges aussi étendus que les commissions du marquis de La Roche, il n'est pas moins vrai qu'elles concédaient à leurs titulaires *le droit exclusif du trafic et de l'exploitation des mines* de la Nouvelle-France, c'est-à-dire les seuls profits appréciables que l'on pouvait attendre alors des expéditions aux terres neuves. Il ne serait donc pas étonnant que, pour cette considération, le marquis de La Roche eût attendu la révocation des lettres patentes accordées aux neveux de Jacques Cartier qui devait avoir pour effet de faire revivre la totalité des privilèges que lui donnait sa commission de 1578.⁶

Si les historiens sont d'opinions différentes sur la date du voyage à l'île de Sable, à très peu d'exceptions près, ceux qui ont fait mention de la captivité du marquis de La Roche s'accordent à dire qu'elle eut lieu après son retour.

Ceci étant admis, il n'aurait pu alors faire son expédition ni en 1578, ni en 1598, car il est historiquement reconnu que le duc de Mercœur ne prit fait et cause pour la Ligue qu'au printemps de 1589,⁷ c'est-à-dire plus de dix ans après la première de ces dates, et qu'il fit sa soumission au roi au commencement de 1598,⁸ plusieurs mois avant l'époque du retour possible de cette expédition, si elle avait eu lieu pendant cette dernière année.⁹

Pour moi, la captivité du marquis de La Roche peut donc seule expliquer le long oubli dans lequel furent laissés les pauvres malheureux abandonnés sur l'île de Sable.

¹ François Ier mourut le 31 mars 1547.

² Le 14 janvier 1588.

³ *Histoire des Canadiens-Français* par Benjamin Sulte. Vol. I, p. 31.

⁴ *Idem.*

⁵ Dans mon mémoire de 1884, trompé par une fausse indication, je fixais la date du voyage du marquis de La Roche à l'année 1589, époque à laquelle je croyais sur la foi de M. Desmazières de Sécottes, qu'avait eu lieu la révocation des lettres patentes de la société Noël-Chatton.

⁶ Le roi révoqua les lettres patentes de la société Noël-Chatton le 5 mai 1588. Le 9 juillet suivant, cette révocation fut homologuée par le parlement. Le marquis de La Roche qui était sans doute pour quelque chose dans la décision royale avait pu préparer son expédition dès le commencement de 1588, en vue de cette révocation.

⁷ Le 13 mars 1589.

⁸ Le 20 mars 1598.

⁹ L'édit royal conférant la commission du marquis de La Roche est daté du 12 janvier 1598, mais il ne fut homologué par le parlement de Rouen que le 2 mars de la même année.